



## Education prioritaire : N Elimas promet une ligne budgétaire pour la réforme

Après les contradictions de ses premières interventions devant les Assemblées, ce n'était pas facile pour Nathalie Elimas de se faire entendre par le Sénat lors d'une séance consacrée à la réforme de l'Education prioritaire. La ministre a minimisé son projet, parlant d'expérimentation et non de réforme. Elle a peu éclairé le Sénat notamment sur le financement et la place du privé. Une seule annonce: celle d'une ligne budgétaire pour sa réforme dans le projet de loi de finances 2022. Initiée par le groupe communiste, cette séance de questions au Sénat est ouverte par Céline Brulin (PC) qui souligne des insuffisances dans l'éducation prioritaire mais "craint que le remède soit pire que le mal" et que l'expérimentation "tue" l'éducation prioritaire. Les sénatrice PS MP Monier et S Van Heghe défendent le bilan de la réforme portée par V Peillon. Inversement, Max Brisson (LR) plaide pour le renversement de la table. Pour lui, "l'éducation prioritaire a souffert du non respect de son caractère temporaire". "Il invite la secrétaire d'Etat à se "détourner d'une politique centralisée", à "adapter les modalités de gestion et affectation des professeurs", à "entrer dans l'école du contrat". Il attend l'abandon d'une politique nationale d'éducation prioritaire au profit de politiques locales décidées avec les élus locaux au risque du clientélisme.

"Mon action n'est pas de casser mais de renforcer", répond N Elimas. La secrétaire d'Etat va passer beaucoup de temps à tenter de convaincre qu'elle ne porte pas une réforme mais une simple expérimentation et ira jusqu'à se plaindre de ne pas être écoutée ! Elle confirme son budget (3.2 millions) qui ne sera pas prélevé sur celui de l'Education prioritaire. Mais elle ne dit pas où il sera pris. Elle annonce qu'en 2022 il y aura une ligne budgétaire spéciale pour l'expérimentation.

Sur quels critères seront attribués les moyens ? La ministre affirme que l'éducation prioritaire reste une politique nationale mais c'est pour ajouter que les académies ajouteront leurs propres décisions à partir de critères locaux. Sur quels critères les 60 établissements seront ils retenus ? Quelle sera la part du privé, qui a annoncé sa participation à l'éducation prioritaire ?

Mais en 2022 où en sera t-on ? L'expérimentation sera évaluée au bout d'un an et si la ministre assure qu'elle n'a jamais parlé de généralisation en 2022, le risque découle de ses propos. Les contrats locaux d'accompagnement seront conclus pour 3 ans. Qu'advient-il ensuite des établissements ?

Au final, N Elimas a beau parler de rigueur, on reste dans le flou sur les moyens, le calendrier, le maintien de critères nationaux. L'expérimentation ouvre la porte à ce qui devrait être la disparition des Rep et le transfert de moyens attribués à des écoles et établissements sur critères sociaux à d'autres, nettement moins défavorisés, sur décision des autorités locales.

